

PROGRAMME DE BOURSES À LA MAÎTRISE EN PHARMACOTHÉRAPIE AVANCÉE

Le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec emploie actuellement plus de 1 650 pharmaciens. Pour les prochaines années, les prévisions de main-d'œuvre indiquent des besoins d'embauche de plus de 100 candidats par année.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le Programme de bourses aux étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée vise à améliorer l'attraction et la rétention des pharmaciens ainsi qu'à satisfaire les besoins de recrutement des établissements de santé du Québec.

BOURSES ATTRIBUÉES

En 2019-2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) attribue 91 bourses aux étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée.

TROIS POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX CANDIDATS INTÉRESSÉS

✓ OPTION ÉTUDIANT (DEUX CHOIX)

- Choix 1 - l'étudiant admis à la maîtrise en pharmacothérapie avancée reçoit une bourse de 40 000 \$ sur les seize mois de la durée du programme.
- Choix 2 - l'étudiant admis à la maîtrise en pharmacothérapie avancée reçoit une bourse de 40 000 \$ sur les seize mois de la durée du programme ainsi qu'un montant additionnel de 5 000 \$ pour couvrir les frais de transport et d'hébergement pour se rendre à l'université, s'il effectue sa résidence principale dans un milieu éloigné de la faculté universitaire. Les milieux admissibles pour cette bourse sont le CISSS du Bas-Saint-Laurent (Rimouski), le CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean (Chicoutimi), le CISSS de l'Outaouais (Gatineau), le CISSS de la Montérégie-Est (Hôpital Pierre-Boucher), le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (Trois-Rivières) et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS (Sherbrooke).

✓ OPTION SALARIÉ

EN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN RÉGION ÉLOIGNÉE DES GRANDS CENTRES URBAINS OU EN ÉTABLISSEMENT AYANT DES POINTS DE SERVICES ÉLOIGNÉS

- Choix 3 - pendant la durée de ses études, et ce, pour un maximum de seize mois, le pharmacien recevra de son employeur son plein salaire, établi selon les barèmes en vigueur pour les pharmaciens à l'emploi d'un établissement du RSSS. Cette bourse versée sous forme de salaire est financée à 50 % par le MSSS et à 50 % par l'établissement avec lequel l'entente a été conclue.

Les établissements des régions éloignées visés par le programme de bourses option salarié sont le CISSS du Bas-Saint-Laurent, le CISSS de la Gaspésie, le CISSS des Îles, le CISSS de la Côte-Nord, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et les établissements des régions du Nord du Québec.

Les établissements ayant des points des services éloignés visés par le programme de bourses option salarié sont le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le CISSS des Laurentides, le CISSS de Lanaudière, le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, le CISSS de l'Outaouais, le CISSS de la Montérégie-Ouest et le CISSS de la Montérégie-Est.

Le pharmacien qui ne détient pas de maîtrise en pharmacothérapie avancée, qui exerce déjà dans le RSSS du Québec et qui travaille dans un établissement situé à l'extérieur des grands centres urbains peut également s'inscrire au programme de maîtrise à temps plein.

Une seule bourse est attribuée pour chacun des établissements identifiés dans l'option salarié.

ADMISSIBILITÉ

Tout candidat souhaitant obtenir une bourse en pharmacothérapie avancée doit :

- détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteur du statut de résident permanent et demeurer au Québec depuis au moins douze mois;
- être inscrit au Programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée à l'Université Laval ou à l'Université de Montréal.

EXIGENCE EN LIEN AVEC LA BOURSE

✓ OPTION ÉTUDIANT

En contrepartie de la bourse reçue, le candidat doit **s'engager par écrit à travailler deux ans sur un poste à temps complet dans un établissement du RSSS du Québec**, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a reçu la bourse.

✓ **OPTION SALARIÉ**

EN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN RÉGION ÉLOIGNÉE DES GRANDS CENTRES URBAINS OU EN ÉTABLISSEMENT AYANT DES POINTS DE SERVICES ÉLOIGNÉS

En contrepartie de l'emploi offert et du paiement de son salaire lors de ses études de maîtrise en pharmacothérapie avancée, le pharmacien **s'engage par écrit à travailler sur un poste à temps complet dans l'établissement avec lequel il a conclu une entente pour un minimum de trois ans**, excluant le temps qu'il aura consacré à ses études de maîtrise en pharmacothérapie avancée.

Voir les annexes 1 et 2 ci-jointes pour plus de détails

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Selon l'option choisie (étudiant ou salarié), un formulaire d'engagement doit être rempli et acheminé à l'université visée (Université Laval ou Université de Montréal). Les formulaires sont disponibles à la section « bourses d'études » du site « Avenir en santé ».

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'administration courante du programme se présente comme suit :

1. En juillet de chaque année, le sous-ministre adjoint de la Direction générale du personnel réseau et ministériel informe les doyens des facultés de pharmacie des universités des dispositions du programme de bourses du MSSS.
2. Au cours de la période estivale, les étudiants admis à la maîtrise en pharmacothérapie avancée intéressés par la bourse option salarié prennent contact avec les établissements visés dans le cadre d'un processus de sélection et d'inscription pour cette option.
3. Au plus tard avant la fin de la première semaine de septembre, les candidats remettent les formulaires complétés auprès de leur université.
4. À la mi-septembre, les universités transmettent au MSSS une lettre désignant les boursiers selon les résultats du processus d'admission dans le programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée.
5. En octobre, le MSSS transmet aux établissements de santé les lettres de confirmation des boursiers et, le cas échéant, verse les montants octroyés.

EN CAS D'ABANDON OU D'ÉCHEC DES ÉTUDES, D'UNE ABSENCE DE PLUS DE 30 JOURS OU DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

- En cas d'abandon ou d'échec des études ou d'un manquement à l'engagement, l'étudiant devra aviser le MSSS et l'établissement de santé dans un délai de 30 jours. Il devra rembourser à l'établissement de santé le montant total de la bourse reçue ou la partie de ce montant calculée proportionnellement au temps où il n'aura pas fourni les services pour lesquels il s'est engagé, plus les intérêts au taux légal, lesquels seront alors calculés à partir de la date de l'abandon ou du manquement à son engagement.

Si l'étudiant ne peut pas rembourser les sommes dues en un seul versement, il doit contacter l'établissement de santé afin d'établir une entente pour répartir le montant à rembourser jusqu'à ce que la somme due, y compris les intérêts, soit remboursée en totalité. Le MSSS procédera par la suite à la demande de récupération de la somme versée auprès de l'établissement.

- En cas d'une absence de plus de 30 jours pour raisons médicales ou congé parental, l'étudiant devra aviser le MSSS et l'établissement. Selon la nature de l'absence, la période d'engagement pourrait alors être suspendue pour la durée de l'absence et poursuivie à la suite du retour au travail, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement complétée.
- Le MSSS effectue annuellement auprès du boursier un suivi jusqu'à ce que la période d'engagement soit entièrement complétée.
- Les bourses sont nominatives et ne peuvent être en aucun cas transférées à un autre étudiant en cas d'abandon ou d'échec des études, d'absence de plus de 30 jours ou de manquement à l'engagement.

POUR TOUTE INFORMATION SUR CE PROGRAMME, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À:

La Direction de la planification de la main-d'œuvre - Ministère de la Santé et des Services sociaux
Courriel : programmes_bourses@msss.gouv.qc.ca

Informations aux étudiants
Programme de bourses en pharmacothérapie avancée – Informations sur les opportunités du RSSS

Établissements visés par la bourse option salarié	Stages optionnels (rotations) de 2e cycle disponibles		Embauche de pharm. D. admis à la maîtrise (bourses volet salarié – disponibles pour certains établissements)		Emplois étudiants	#postes à combler en 2021	#postes à combler en 2022	Visite exploratoire	Soutien à l'hébergement	Soutien aux déplacements	Autres mesures d'attraction	
CISSS du Bas-St-Laurent	7	Rimouski	1	Matane	1	Rimouski	4	4	X			
	2	Rivière-du-Loup	1	Amqui	1	Matane						
CIUSSS du Saguenay-Lac St-Jean	5	Chicoutimi	1	Jonquière	3	Selon les besoins	5	1 de +	X	X		
	2	Alma	2	Roberval								
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	1	CHAUR- Trois-Rivières	1	Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	6	CHAUR de Trois-Rivières	6	X	X	X	X	
	9	Hôpital du Centre-de-la-Mauricie	2	Hôtel-Dieu d'Arthabaska								
		Hôtel-Dieu d'Arthabaska	2	CHAUR- Trois-Rivières								
		Hôpital Ste-Croix	1	Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan)								
CISSS de l'Outaouais	6	Site de Hull, Gatineau et de Pierre Janet	2	Site de Hull, Gatineau et de Pierre Janet	2	Hôpital de Hull	7	3	X		X	
			1	Hôpital Pontiac								
			1	Hôpital de Papineau								
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	4	Hôpital de Val d'Or	1	Hôpital de Val d'Or	1	Hôpital de Rouyn-Noranda	4	4	X	X		
	2	Hôpital d'Amos	1	Hôpital d'Amos								
	2	Hôpital de Rouyn-Noranda	1	Hôpital de Rouyn-Noranda								
			1	Hôpital de La Sarre								
CISSS de la Côte-Nord	1	Hôpital de Sept-Îles	3	Hôpital Le Royer		Emplois d'été seulement Hôpital Le Royer et Hôpital de Sept-Îles + autres sites selon intentions des candidats	5 en 2019 + 2 retraites	À venir	X	X	X	
	1	Hôpital Le Royer	1	Installation de la Minganie								
			1	Installation de la Basse-Côte-Nord								
CRSSS de la Baie-James	2	Centre de santé de Chibougamau	2	Centre de santé de Chibougamau	1	Centre de santé de Chibougamau	3	4	X	X		X
CISSS de la Gaspésie			1	Hôpital Ste-Anne des Monts	1	Hôpital de Gaspé	1 ou 2	À venir	X			
CISSS des Îles	2	CISSS des Îles	2	CISSS des Îles	1	CISSS des Îles	2	À venir	X			
CISSS de Lanaudière	2	Centre hospitalier régional de Lanaudière	2	Centre hospitalier régional de Lanaudière	2	Centre hospitalier régional de Lanaudière	5,6 ETC 2,8 ETC	À venir	X		X	
	2	Centre hospitalier Pierre-Legardeur	2	Centre hospitalier Pierre-Legardeur								
CISSS des Laurentides	1	CMSSS Argenteuil	2	Lieu à déterminer selon l'intérêt des étudiants et besoins de l'ETS	5	Emplois d'été seulement Les installations sont variables selon les projets	5	Variable selon recrutement	X	X	X	X
	1	Saint-Jérôme										
	1	Saint-Eustache										
	?	Sainte-Agathe/Mont-Laurier/Rivière-Rouge										
CISSS de la Montérégie-Est	2	RLS Richelieu-Yamaska	1	RLS Pierre-Boucher partagé avec RLS Richelieu-Yamaska	1	RLS Pierre-De Saurel	7 en 2020 et 2 de + en 2021	3 de +	X	X	X	X
	3	RLS Pierre-Boucher										
CISSS de la Montérégie-Ouest	4	Hôpital Anna-Laberge (Chateauguay)	2	Hôpital Anna-Laberge	2	Hôpital Anna-Laberge	6	3	X	X		
	4	Hôpital du Suroit (Salaberry-de-Valleyfield)	4	Hôpital du Suroit								
				Hôpital Barrie-Memorial (Ormstown)								
				URFI (Boucherville)								
RRSSS du Nunavik	1	Centre de Santé de l'Inuulitsivik	1	Centre de Santé de Tulattavik	2	Centre de Santé de Tulattavik	1 CSI 2 CSTU	1 CSI 1 CSTU		X	X	X
CCSSS de la Baie-James	2	Hôpital Chisasibi	1	Hôpital Chisasibi			À venir	À venir		X	X	X
	2	Clinique Mistissini										

XXXX = établissements des régions éloignées visés par le programme de bourses option salarié

XXXX = établissements ayant des points des services éloignés visés par le programme de bourses option salarié

Coordonnées des chefs de département de pharmacie des établissements de santé visés par le volet salarié :

<i>Établissements visés par le programme de bourses volet salarié</i>	Nom du chef de département de pharmacie	Coordonnées
<i>CISSS du Bas St-Laurent</i>	M. François Paradis	francois.paradis.crsssr@ssss.gouv.qc.ca
<i>CIUSSS du Saguenay-Lac St-Jean</i>	Mme Isabelle Jean	isabelle.jean@ssss.gouv.qc.ca
<i>CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec</i>	M. Alain Bureau	alain_bureau_hsc@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de l'Outaouais</i>	Mme Johanne Asselin	Johanne_Asselin@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue</i>	Mme Marie-Josée Racicot	mariejosee_racicot@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de la Côte-Nord</i>	M. Dave Charlton	dave.charlton.09manic@ssss.gouv.qc.ca
<i>CRSSS de la Baie-James</i>	Mme Lyne Tardif	lyne_tardif_CRSSSBJ@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de la Gaspésie</i>	Mme Marie-France Otis	marie-france.otis.cisssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS des Îles-de-la-Madeleine</i>	M. Reynald Tremblay	reynald.tremblay.cisssdesiles@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de Lanaudière</i>	M. Alexandre Gagnon	alexandre.gagnon@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS des Laurentides</i>	M. Stéphane Gingras	stephane.gingras@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de la Montérégie-Est</i>	Mme Thi Hoang Diem Vo	diem.vo.cssspb16@ssss.gouv.qc.ca
<i>CISSS de la Montérégie-Ouest</i>	Mme Mélanie Caron	melanie.caron.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca
<i>RRSSS du Nunavik</i>	Myriam Scalabrini (<i>Agente de planification et programmation – Affaires médicales et santé physique</i>)	Myriam.Scalabrini@ssss.gouv.qc.ca
– <i>Centre de Santé de l'Inuulitsivik</i>	M. Pierre Grenier	pierre.grenier.csi@ssss.gouv.qc.ca
– <i>Centre de Santé de Tulattavik</i>	Mme Marie-Christine Poirier	Marie-Christine.Poirier@ssss.gouv.qc.ca
<i>CCSSS de la Baie-James</i>	Mme Anh Nguyen	Anh.Nguyen@ssss.gouv.qc.ca

[Pour obtenir les formulaires à compléter, veuillez vous rendre à la section bourses du site « Avenir en santé »](#)

Pour connaître les détails ou pour toutes questions, veuillez vous adresser à : programmes_bourses@msss.gouv.qc.ca

4. Modalités du programme de bourses

❖ Comparaison entre les deux volets du programme de bourses

Salaire (pour 40h/semaine)	Bourse volet salarié	Bourse volet étudiant
Salaire horaire brut	45,32 \$*	
Salaire hebdomadaire brut	1 812,91 \$	
Salaire hebdomadaire net	Environ 1 050 \$	769.23 \$**
Calculé sur 12 mois		
Salaire annuel brut	94 271 \$	
Salaire annuel net	Environ 55 000\$	
Calculé sur 16 mois		
Salaire de 16 mois brut	125 695 \$	
Salaire de 16 mois net	Environ 73 000 \$	40 000 \$**
	Δ 33 000 \$ net	

* Échelon 1 qui inclut la prime d'attraction-rétention
**Versé sur 12 mois, soit à partir du moment où débutent les stages

Engagements	Bourse volet salarié	Bourse volet étudiant
Durée de l'engagement	3 ans	2 ans
Prestation de travail exigée	Temps plein	Temps plein

4. Modalités du programme de bourses

❖ Différences salariales entre les régions urbaines et les régions éloignées

Région urbaine
Prime d'enseignement si milieu qui accueille des résidents : 5 %
Région éloignée
Prime d'éloignement pouvant aller jusqu'à 45 %
Forfait d'installation pouvant aller jusqu'à 35 000 \$
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant en région pouvant aller jusqu'à 10 000 \$

❖ Ça gagne combien un pharmacien en établissement de santé au Québec?

Au 1^{er} avril 2018

Échelon	Salaire horaire avec primes*	Salaire brut annuel avec primes*
3	52,64 \$	109 878 \$
4	54,20 \$	113 131 \$
5	55,80 \$	116 457 \$
6	57,45 \$	119 907 \$
7	59,15 \$	123 456 \$
8	60,91 \$	127 127 \$
9	62,70 \$	130 873 \$



**Pour un horaire de 40heures . En 2017-2018, en moyenne un pharmacien à temps complet bénéficie de 18,1% de prime*

Exemples de primes possibles :

- ✓ **Primes**
 - Enseignement (milieu avec résidents) : 5 %
 - Éloignement : Jusqu'à 45 %
 - Prime d'attraction et rétention (entre 4 % et 7,4%)
 - Prime incitative: 6%
- ✓ **Forfait d'installation**
 - Pouvant aller jusqu'à 35 000 \$
- ✓ **Tarif de garde**
 - Peut facilement représenter 5 000 \$/an

4. Modalités du programme de bourses

❖ Avantages à retenir du volet « *salarié* »

- ✓ Revenu supérieur (différence d'environ 33 000 \$ durant les seize mois de la maîtrise)
- ✓ Cumul de l'ancienneté durant la maîtrise
 - Échelon 4 versus 3 à la fin de la maîtrise (représente minimum 7 364 \$ sur trois ans)
 - Choix de vacances et de secteurs de spécialisation selon règlement de département
- ✓ Quatre semaines de vacances payées dès la première année
- ✓ Possibilité d'obtenir quatre semaines sans solde dès la première année
- ✓ Assurance santé durant la maîtrise
- ✓ *Journées de congé maladie payées (si non utilisées, représente environ 3 500\$ payable en décembre de chaque année)*
- ✓ Acquisition de seize mois d'admissibilité de plus au régime de retraite (*ce qui permet de partir plus tôt en fin de carrière*)
- ✓ *Cotisation patronale au régime de retraite (représente entre 7 500\$ et 10 000\$ en 2018-2019)*